

Offre d'emploi

TECHNICIENNE-COMPTABLE / TECHNICIEN-COMPTABLE

Statut du poste : Permanent, temps plein

Formation exigée : DEC en administration ou comptabilité/gestion

Expérience : Cinq (5) années d'expérience pertinentes en comptabilité d'entreprise

Lieu: Québec (siège social)

Salaire: Rémunération selon convention collective en vigueur (entre 51 250\$ et 54 373\$, selon

expérience et compétence)

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du directeur de l'investissement et des finances et relevant de la Direction Générale, la personne qui occupera le poste de technicienne-comptable/technicien-comptable aura comme principal objectif d'assurer la prise en charge de la gestion comptable et financière quotidienne de l'organisation.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Tenir à jour la gestion comptable et financière de l'organisation;
- S'assurer de l'exactitude et de la pertinence des données comptables;
- Responsable de la tenue de livres ;
- S'assurer de l'accueil physique et téléphonique des personnes.

PRINCIPALES TÂCHES

- Programme tous les transferts de fonds;
- Met à jour le tableau des statistiques des investissements;
- Prépare les documents relatifs aux comptes recevables et payables;
- Assure le suivi des courus;
- Effectue le suivi du budget de caisse;
- Saisit les écritures comptables;
- Prépare les dossiers d'audit externes de fin d'année ;
- Met à jour la base de données financières;
- Effectue le classement;
- Accueille les visiteurs et répond aux demandes téléphoniques;
- Traite le courrier, commande les fournitures de bureau;
- Gère la petite caisse.

EXIGENCES REQUISES

- Maîtrise complètes des outils informatiques (Suite Microsoft Office, Sage50).
- Maîtrise de la comptabilité financière;
- Excellentes capacités d'analyse;
- Rigueur et méthode, entregent, autonomie, souci du détail et de la confidentialité.

Faire parvenir votre candidature au plus tard le 20 juin 2022 par courriel : marieeve.cloutier@filaction.qc.ca

Des tests seront exigés afin de valider les compétences des candidats.

Note : Lorsque le genre masculin est utilisé, il est entendu qu'il comprend le genre féminin.